



Groupama
CENTRE MANCHE



Section des Anciens Exploitants

FRAIS DE SOINS



2021

Contrat groupe maladie complémentaire

Organisme :



Bénéficiaires :

Pour adhérer au contrat groupe maladie complémentaire, il faut être :

- Adhérent à la section des anciens exploitants de la FDSEA de la Mayenne,
- A la retraite ou en pré-retraite
- Etre âgé de moins de 68 ans.

Dans le cadre d'un couple, **l'un des deux** doit remplir ces conditions.

Les adhérents ont le choix entre deux formules de garanties (envoi du tableau sur demande). Aucun questionnaire de santé médical n'est exigé.

VOS COTISATIONS 2021

Les tarifs selon les tranches d'âge :

Tarifs TTC 2021	Formule 1	Formule 2
67 ans et moins	824.09€	944.76€
68 ans et plus	1032.35€	1205.20€

La tranche d'âge s'entend par année civile.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la **FDSEA 53**
(Céline MELAINE au **02 43 67 38 13**)